

Plan de cours

COURS : 604-102- MQ Langue anglaise et culture

PROGRAMME Formation générale – 1^e ensemble niveau III

DISCIPLINE : Anglais

Pondération : Théorie : 2 Pratique : 1 Étude personnelle : 3

PROFESSEUR DU COURS-GROUPE	BUREAU	☎ poste	☎ courriel ou site Web
Olivier Pelletier	C-163b	5865	olivier.pelletier@cegepmontpetit.ca

PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ AUX ÉTUDIANTS *À remplir par les étudiants*

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures et campus					

COORDONNATEUR DU DÉPARTEMENT	BUREAU	poste	☎ courriel
Olivier Pelletier	C-163b	5865	olivier.pelletier@cegepmontpetit.ca

OBJECTIF TERMINAL DU COURS

Communiquer avec aisance à l'oral et à l'écrit le sens d'un discours traitant de thèmes sociaux, culturels et littéraires.

PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT¹

le présent cours constitue le premier ensemble du niveau III en anglais langue seconde, et relève de la formation générale. À ce titre, il a pour objet d'amener l'étudiant à maîtriser davantage la langue anglaise et à s'ouvrir à différents aspects de la culture anglophone.

OBJECTIF MINISTÉRIEL OU COMPÉTENCE

CODE : 4SA2

Énoncé de la compétence :

Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires.

Éléments :

1. **Dégager le sens d'un message oral authentique à portée sociale, culturelle ou littéraire :**
 - Identification précise des idées essentielles d'un message après une seule écoute.
2. **Dégager le sens d'un texte authentique à portée sociale, culturelle ou littéraire :**
 - Reconnaissance du sens général.
 - Reconnaissance des idées principales et des éléments secondaires du texte.
 - Identification précise de la structure du texte.
 - Identification précise de l'intention de l'auteur.
3. **Exprimer oralement un message sur des sujets à portée sociale, culturelle ou littéraire :**
 - Communication claire, cohérente et suffisamment détaillée en référence à une ou des sources fiables, ou à une oeuvre littéraire.
 - Utilisation généralement correcte du code grammatical et du niveau de langue.
 - Emploi du vocabulaire pertinent par rapport au sujet traité.
 - Prononciation, intonation et débit généralement corrects.
 - Manifestation d'ouverture et de respect.
4. **Rédiger un texte sur une question à portée sociale, culturelle ou littéraire :**
 - Rédaction d'un texte clair et cohérent, d'environ 450 mots.
 - Respect de la situation et de l'objectif de communication.
 - Présence d'idées et d'expressions nouvelles.
 - Emploi du vocabulaire pertinent par rapport au sujet traité.
 - Application convenable du code grammatical, syntaxique et orthographique.
 - Utilisation généralement correcte des temps de verbe exigés par le contexte.
 - Utilisation satisfaisante d'une variété de structures de phrases.
 - Utilisation appropriée de stratégies de révision.

¹Dans ce document, la forme masculine est utilisée à titre épïcène et elle englobe de ce fait le féminin.

STRATÉGIES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Les méthodes d'enseignement utilisées sont les suivantes : pédagogie par discussion et par questionnement; enseignement magistral; accompagnement au laboratoire de langues multimédia; organisation de discussions en petits groupes, d'ateliers d'écriture et d'autres activités favorisant le développement des capacités de compréhension et d'expression tant écrites qu'orales de l'étudiant.

Pour ce qui est des activités d'apprentissage, les activités suivantes ont été retenues : exercices grammaticaux; lecture de textes variés; réflexion sur les thèmes abordés et présentation orale des résultats de la réflexion lors de discussions; travail de recherche et présentation des résultats de la recherche; visionnement de dessins animés pour susciter une discussion; écoute de textes authentiques; exercices de prononciation et de compréhension.

MATÉRIEL REQUIS OBLIGATOIRE

Olivier Pelletier

GRAMMAR SENSE

- Grammar online (Oxford University Press)

A TANGLED WEB

- collection des nouvelles (Oxford University Press)

Maclean`s Magazine

- (abonnement en classe)

PLANIFICATION DU COURS

OBJECTIF D'APPRENTISSAGE	CONTENU	ACTIVITÉS D'ÉTUDE PERSONNELLE
PÉRIODE DES ACTIVITÉS Semaine 1 à 15		
<p>1. Compréhension auditive : Identifier le sens d'un message oral authentique à portée sociale culturelle ou littéraire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Facteurs linguistiques, socio-culturels et contextuels qui orientent la communication orale. Synthèse d'arguments principaux. Étape de communication : nuances de la langue et références sociales, culturelles et littéraires. 	<ul style="list-style-type: none"> Écouter du matériel authentique au laboratoire et en classe et exercices de compréhension.
<p>2. Compréhension d'un message écrit Identifier le sens d'un texte authentique à portée sociale culturelle ou littéraire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Expressions et vocabulaire nouveau et d'usage courant. Définitions appropriées au contexte culturel, social ou littéraire Structure du texte Sens général et des idées principales du message dans des textes authentiques ainsi que l'intention de l'auteur par induction et déduction. 	<ul style="list-style-type: none"> Lire des textes à portée littéraire, sociale et culturels. Répéter et définir le vocabulaire et les notions étudiées en classe. Produire des textes en réaction aux lectures.
<p>3. Communication orale Expliquer le sens d'un message sur des sujets à portée sociale culturelle ou littéraire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Structure du discours Expressions et vocabulaire nouveau et d'usage courant. Registre formel et informel de communication Règles de syntaxe : structure affirmative, négative et interrogative; mots de liaison Temps de verbes du présent <i>Simple Present</i> , <i>Present Progressive</i> et du passé <i>Simple Past</i> , <i>Present Perfect</i> , <i>Present Perfect Progressive</i> , <i>Past Progressive</i> , <i>Past Perfect</i> , <i>Past Perfect Progressive</i>, les conditionnels, voix active et passive et la structure des questions Phonétique : articulation, prononciation, intonation 	<ul style="list-style-type: none"> Planifier des activités de recherche dans le but de les présenter en groupe ou en classe. Argumenter en groupes Expliquer le sens d'un texte à portée sociale, culturelle et littéraire.
<p>4. Communication écrite Expliquer le sens d'un message sur des sujets à portée sociale culturelle ou littéraire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Expressions et vocabulaire nouveau et d'usage courant. registre formel et informel de communication en respectant la situation et l'objectif de communication règles d'organisation d'un texte écrit utilisation appropriée de stratégies de révision syntaxe : structure affirmative, négative et interrogative; mots de liaison Temps de verbes du présent <i>Simple Present</i> , <i>Present Progressive</i> et du passé <i>Simple Past</i> , <i>Present Perfect</i> , <i>Present Perfect Progressive</i> , <i>Past Progressive</i> , <i>Past Perfect</i> , <i>Past Perfect Progressive</i>, les conditionnels, voix active et passive et la structure des questions, les conditionnels, voix active et passive et la structure des questions 	<ul style="list-style-type: none"> Résoudre des exercices de grammaire Produire des plans de rédaction Produire des rédactions Évaluer ses productions écrites dans le but de s'autocorriger.

SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

Description de l'activité d'évaluation	Contexte de réalisation	Objectif(s) d'apprentissage	Critères d'évaluation ²	Échéance (date de remise d'un travail ou période d'examine)	Pondération (%)
Laboratoires : Activités orales ou de compréhension	Individuel ou en équipe, d'une durée d'une période	1, 3, 4	compréhension à l'écoute et réponse appropriée à l'écrit; prononciation et intonation	Semaines 2 à 13 minimum de 2.5% de la note finale avant la mi-session.	5%
Projets oraux	Présentations orales individuelles ou discussions en groupe	2, 3, 4	les grilles d'évaluation pour chaque présentation orale seront présentées aux étudiants au moins une semaine avant l'activité d'évaluation sommative	Semaines 2 à 13 minimum de 5% de la note finale avant la mi-session	15%
Contrôles et/ou devoirs	Individuel, en classe	2, 4	la matière à réviser sera présentes par écrit aux étudiants au moins une semaine avant l'activité d'évaluation sommative;	Toutes les semaines ou presque minimum de 10% de la note finale avant la mi-session	20%
Rédactions	Individuel, en classe ou à la maison	2, 4	les grilles d'évaluation pour chaque rédaction seront présentées aux étudiants au moins une semaine avant l'activité d'évaluation sommative	Semaines 2 à 13 minimum de 7.5% de la note finale avant la mi-session	15%
Examen de mi-session: Questions grammaticales (5%), compréhension écrite (5%) et production écrite (5%)	Individuel, d'une durée de trois périodes	2, 4	la matière à réviser ainsi que les critères d'évaluation seront présentés par écrit aux étudiants au moins une semaine avant l'examen mi-session	Semaine 7 ou 8	15%
Examen final – Partie écrite: Questions grammaticales (7.5%), compréhension écrite (5%) et production écrite (7.5%)	Individuel, d'une durée de trois périodes	2, 4	la matière à réviser ainsi que les critères d'évaluation seront présentés par écrit aux étudiants au moins une semaine avant l'examen final	Semaine 14	20%
Examen final – Partie orale: production orale et compréhension orale	Individuel, d'une durée de trois périodes	1,3	la matière à réviser ainsi que les critères d'évaluation seront présentés par écrit aux étudiants au moins une semaine avant l'examen final	Semaine 15	10%

² Les critères d'évaluation à défaut d'apparaître au plan de cours devront être déposés aux étudiants au moins une (1) semaine avant l'activité d'évaluation sommative **ou certificative**.

RÈGLEMENTS DU DÉPARTEMENT DES LANGUES

Modalités de participation aux cours

L'étudiant sera ponctuel et veillera à créer, par son attitude, une ambiance favorable au déroulement du cours.

Niveau des cours

L'étudiant dispose d'une semaine après le début des cours pour aviser le professeur que le niveau de cours où il est inscrit est trop bas.

Plagiat

Tout plagiat, toute tentative de plagiat, toute collaboration à un plagiat ou tout autre manquement à l'honnêteté intellectuelle sera traité conformément à l'article 5.6.1 de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)*.

Présence aux cours

L'étudiant est tenu de respecter l'article 5.3.4 de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* ainsi que les règles propres au Département des Langues.

Pour les cours de 45 heures, après 6 heures d'absence (non-justifiées) l'étudiant reçoit un premier avertissement écrit. Après 9 heures d'absence (non-justifiées), l'étudiant peut se faire exclure du cours et de ses évaluations terminales.

Il revient à l'étudiant qui a été absent de s'informer de la matière vue et des travaux donnés par le professeur. Il n'y aura aucune reprise pour les travaux notés faits en classe.

Présence aux évaluations sommatives

L'étudiant qui s'absente à un examen, à toute forme d'évaluation en classe ou qui ne remet pas un travail dans les délais fixés par le professeur, se voit attribuer la note 0. Toutefois, dans les cas graves et sur présentation d'une pièce justificative valable avant le cours suivant, le professeur pourra permettre une reprise avant le cours suivant. De la même façon, l'étudiant qui ne présenterait pas un travail dans les délais ou qui serait absent lors d'une évaluation en classe pourrait se voir accorder une exemption (article 5.2.5.1 de la PIEA).

Remise des travaux

Les travaux exigés doivent être remis à la date, au lieu et au moment fixés par l'enseignant (article 5.2.5.2 de la PIEA). En cas de retard, l'étudiant se voit attribuer la note 0, à moins de présenter à son professeur, avant le cours suivant, une pièce justificative valable (billet médical ou document légal) attestant du fait que l'étudiant a effectivement été dans l'impossibilité de remettre son travail au lieu et au moment fixés par l'enseignant. Les devoirs sont dus le jour et à l'heure indiqués par le professeur. Aucun travail remis en retard ne sera accepté.

Double seuil de réussite

Pour réussir le cours, l'étudiant devra obtenir 60% de moyenne générale au cours, incluant les évaluations finales, ainsi que 60% de moyenne aux évaluations finales (orales et écrites).

Révision de note

En cas de demande de révision de note, l'étudiant doit rencontrer son professeur avant d'entamer une demande de révision de note.

POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant inscrit au Cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*, les *conditions particulières concernant le maintien de l'admission d'un étudiant*, la *Politique institutionnelle de la langue française*, la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence*, les *procédures et règles concernant le traitement des plaintes étudiantes*. Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site Web du Cégep à l'adresse suivante : www.cegepmontpetit.ca. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

Directives relative à l'usage des appareils électroniques en classe

Cette directive est inscrite dans l'agenda des étudiants, dans la section *Collège en bref*, sous la rubrique *Cellulaire portables* et autres appareils électroniques en classe. La Direction des études du Cégep Édouard-Montpetit valorise l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins d'apprentissage, et ce, dans un climat propice à la concentration.

Ainsi, à moins d'une entente spéciale avec l'enseignant, en classe, sont interdits :

- l'usage des cellulaires, des cellulaires intelligents et des lecteurs de musique;
- l'enregistrement audio et vidéo, ainsi que la prise de photos;
- l'utilisation des ordinateurs portables et des tablettes à des fins autres que celles prescrites dans le contexte d'enseignement. En cas de non-respect de ces consignes, le professeur pourrait exiger que l'appareil soit rangé et, s'il y a récurrence après un avertissement formel, exclure l'étudiant concerné de la classe.

Le CAL : LE CENTRE D'AIDE EN LANGUES

Aide gratuite pour les étudiants ayant de la difficulté en anglais

Le Centre d'aide en langues vous propose un environnement favorable et des moyens privilégiés dans le but d'améliorer votre maîtrise de l'anglais. L'objectif du Centre d'aide est de fournir un service d'aide et de consultation linguistique à toutes les personnes du Cégep qui désirent améliorer leur connaissance de l'anglais. Selon votre horaire, vous serez jumelé avec un tuteur pendant une plage horaire qui vous convient tout au long de la session. Vous pouvez également offrir vos services comme tuteur. Il est de votre responsabilité de faire connaître votre situation au Centre d'aide en langues (CAL) le plus tôt possible :

- en personne au local C-122b
- en ligne à CAL@cegepmontpetit.ca
- par téléphone : 450-679-2631, poste 7278
- pour plus d'information : <https://www.facebook.com/groups/centredaideenlangues/>

LE CSA : LE CENTRE DE SERVICES ADAPTÉS

Pour les étudiants à besoins particuliers ou en situation de handicap.

Si votre participation à la vie collégiale est compromise et que des mesures adaptées s'imposent (adaptation physique, mesures adaptées pour les examens, stratégies d'apprentissage, etc.), il est de votre responsabilité de faire connaître votre situation au Centre de services adaptés (CSA) le plus tôt possible :

- en personne au local B-157
- en ligne à servicesadaptesena@cegepmontpetit.ca
- par téléphone : 450-679-2631, poste 4578